



Transformation livres scane en e.book

Par **moneme**, le **15/11/2008 à 13:38**

Bonjour,rnJ ai scane qlqs livres scientifique a vocation universitaire;ensuite je les ai developper et transformer en e.books.rnMis au courant l editeur me menace de poursuite judiciaire;et sincerement ca m inquiete serieusement.rnje suis a Tunis,l editeur est Francais.rnJ espere avoir des eclairecissements juridique sur ce sujet SVP.rnMerci d avance.

Par **domi**, le **15/11/2008 à 21:20**

Bonsoir , effectivement le livre est la propriété de son auteur , vous n'aviez pas le droit de le mettre en ligne ,l'auteur et l'éditeur peuvent se retourner contre vous ! Vous devriez faire disparaître ces e.books le plus vite possible ! Domi

Par **moneme**, le **16/11/2008 à 16:28**

Bonjour Domi,rnmerci pour votre reponce claire et nette.rnMes e.books si je les balance sur le net ,croier-moi ca fera certainement des heureux notamment chez les francophone,et enervera l editeur surement ,ce que je ne suohaite pas au moin pour le moment,les auteurs s en fiche completement.J en ai fait qlqs copies que j ai offert a qlqs copains.rnJ ai tous simplement pense a l accessibilitee aux savoirs pour les moins lotis.rncomme la loi n es pas loin de la morale,et elle est faite pour proteger ceux qui la connaissent et j espere que vous en etes un.Permetter-moi de vous posez 2 questions:quel est le risque penale si j ignore l editeur?rn :y aurait il une parade juridique pour eviter d eventuelle poursuiternsachant que les e.books pirate ou developper comme les miens sont rentre dans l isuel.rnmon domaine c est la

medecinernmerci d avance pour votre reponce.